

Périgueux, le 23 FEV. 2021

Germinal PEIRO

Président du Conseil départemental  
de la Dordogne

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU  
Maire  
MAIRIE  
Place Emile Cheylud  
24490 LA ROCHE-CHALAIS

Réf. : GP/LF/MC Cab-2021 - 72

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier, que vous avez adressé conjointement à Monsieur le Préfet, aux Parlementaires et au Directeur territorial de l'Agence régionale de santé (ARS), concernant la vaccination de vos concitoyen-nes, en particulier des plus vulnérables.

Sensible à votre préoccupation, je souhaite vous préciser que la campagne de vaccination est placée sous l'entière responsabilité de l'Etat et de ses services sur le plan local, qu'il s'agisse de ceux de la préfecture de la Dordogne ou de l'ARS de la Nouvelle Aquitaine. Cette campagne est organisée en fonction de la disponibilité des vaccins.

Comme vous le savez, des publics prioritaires ont été définis par le Gouvernement : les résidents en EHPAD et en Résidences Autonomie et les soignants et aides à domicile de 50 ans et plus. Les personnes de 75 ans et plus ont également été invitées à se faire vacciner sur rendez-vous dans un des centres de vaccination ouverts à cet effet, dans la mesure de la disponibilité des vaccins.

Pour ce qui concerne le Conseil départemental, celui-ci a mis ses moyens à disposition de l'ARS. Les médecins et infirmiers du Département procèdent ainsi à la vaccination des personnes habitant en résidence autonomie. Par ailleurs, les équipes médicales du Département et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sont mobilisables par l'ARS dès que l'arrivée des vaccins permettra d'augmenter le nombre de centres de vaccination et de créer des équipes mobiles pour aller au domicile des personnes dont l'état de santé ne permet pas leur déplacement.

Espérant avoir répondu à votre légitime questionnement et soucieux, tout comme vous, de la réussite de la campagne de vaccination, seule solution véritablement efficace contre le virus, je vous assure de la volonté du Département de participer, autant qu'il le lui sera permis, à cette grande cause nationale.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président du Conseil départemental

Germinal PEIRO



Courrier reçu le  
24 FEV. 2021  
Mairie de la Roche Chalais

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU  
Maire  
Place Emile Cheylud  
24 490 LA ROCHE-CHALAIS

N/ref : JN/2021-02/06

Périgueux, le 16 février 2021

SERGE MERILLOU

SENATEUR DE  
LA DORDOGNE

CONSEILLER  
DEPARTEMENTAL  
DU CANTON  
DE LALINDE

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 5 février dans lequel vous faites part de vos interrogations relatives à la campagne de vaccination contre la Covid-19.

Malgré des annonces fortes du Gouvernement sur le calendrier de vaccination, le nombre de doses disponibles est aujourd'hui faible dans les centres de vaccination, eux aussi, peu nombreux. Les plateformes de rendez-vous sont saturées et les listes d'attente longues.

Chaque semaine, les sénateurs de mon groupe SER (Socialiste, écologiste et républicain) interrogent le Gouvernement sur sa stratégie, demandant davantage de transparence et d'investissements pour accélérer la vaccination.

Le Conseil départemental de la Dordogne a proposé à plusieurs reprises à Monsieur le Préfet la mise à disposition de tous les moyens dont il dispose pour renforcer le dispositif de vaccination. Nous lui demandons également de s'appuyer sur un maillage du territoire plus performant et sur les élus locaux pour participer à l'organisation de la logistique.

Nous ne constatons pas de changement de cap à ce jour, le manque de doses de vaccin restant la plus grande problématique à régler pour répondre aux personnes qui espéraient un délai de vaccination plus rapide.

Je reste à votre écoute et vous prie, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

*Bien cordialement*

Serge MERILLOU